

Toulouse Gimont Portet sur Garonne

A Toulouse, le 27 Octobre 2015

SUIVI DE L'ACCORD CONTRAT DE GENERATION FO demande une présentation complémentaire

La Direction a réuni la commission de suivi de l'accord contrat génération et la commission emploi le 16 et le 21 octobre 2015. Ci-dessous les points majeurs de la présentation faite aux membres de ces commissions :

Evolution de l'emploi

Baisse des effectifs CDI + CDD + Intérim : 1107 au 30/09/2015 (1322 salariés en 2013)

Constat: Des métiers en décroissance du 01/01/2015 au 30/09/2015

Les secteurs les plus touchés en Equivalent Temps Plein sont :

- ♥ Contrôle Assemblage: 22 % / 11 ETP (principalement sur l'Ets de Toulouse),
- ♦ Fabrication Assemblage: 20% / 72 ETP (sur l'Ets Toulouse),
- ♥ **DT**: 18% / 33 ETP (y compris Sous-traitants),

Observatoire des métiers

Après analyse des métiers, et des perspectives actuelles, la Direction a déterminé :

- Une décroissance des besoins sur les métiers BE niv.1 et niv.2, ajusteurs monteurs (y compris confirmés).
- Use besoins non couverts en personnel formé sur les métiers postes d'Electromécaniciens, Outilleurs, Approvisionneurs, Logisticiens, Programmeur CN, Opérateur CN, Maintenance,
- ☼ Des postes ouverts sur le site de Gimont, Latécoère services, et Latelec (câbleurs).

Actions envisagées

- Dédier une enveloppe formation pour les passerelles permettant au personnel des métiers en décroissance à se former sur les métiers où des besoins sont identifiés.
- Déployer les entretiens professionnels.
- Mettre en œuvre une permanence sur site concernant le C.E.P (Conseil Evolution Professionnelle)
- \$\times\$ Démarrer la négociation sur des accords de mobilité internes au Groupe.

<u>Considération FO :</u>

La Direction a centré sa présentation sur l'observatoire des métiers.

On notera que dans l'analyse des métiers, qui concerne l'Aérostructure, la Direction mentionne les besoins de nos filiales, mais sans évoquer les métiers en décroissance dans ces filiales. Comment envisager une formation puis une mobilité vers l'un de ces sites, comme l'évoque la Direction, sans en connaître la pérennité ?

De même, dans l'analyse des métiers en décroissance, il serait nécessaire de présenter l'impact de ces décroissances sur les métiers périphériques.

Dans ces conditions, les élus FO Latécoère demandent à la Direction de **répondre sur les points relevés ci-dessus.**

Il serait de plus nécessaire qu'avant la fin de l'année 2015 la totalité des objectifs prévus dans l'accord soient présentés par la Direction aux commissions et au Comité d'Entreprise pour respecter les dispositions prévues par l'accord.